

HISTOIRE DE L'ILE-AUX-COUDRES

DEPUIS SON ÉTABLISSEMENT JUSQU'À NOS JOURS,
AVEC SES TRADITIONS, SES LÉGENDES,
SES COUTUMES

Par M. l'abbé ALEXIS MAILLOUX

Vicaire-Général du Diocèse de Québec.

CHAPITRE ONZIÈME

VII

M. LOUIS-ANTOINE LANGLOIS, SIXIÈME CURÉ
DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Louis-Antoine Langlois fut ordonné prêtre le 14 du mois d'août 1791. Il vint prendre la desserte de la cure de l'Île-aux-Coudres au commencement du mois d'octobre de l'année 1793 (1).

Je parlerai ailleurs de la manière dont vivait M. Langlois pendant qu'il était curé de l'Île-aux-Coudres. Qu'il me suffise de faire remarquer qu'il n'était pas fait pour être un curé, mais un religieux contemplatif. Il avait un attrait singulier pour la vie de silence et de prière. Presque tout son temps, hormis celui qu'exigeait son ministère, se passait au pied de l'autel. Il pratiquait des mortifications extraordinaires ; ses abstinences et ses jeûnes étaient continuels.

Dans la crainte, je pense, d'exposer la Sainte Eucharistie aux profanations des âmes hypocrites ou impénitentes, il ne pouvait se résoudre à permettre d'approcher de la Table sainte. Quoique les paroissiens de l'Île-aux-Coudres fussent comme ceux des autres paroisses, il n'en trouvait presque aucun digne d'approcher de la sainte communion, même dans le temps des pâques. Pendant quelques-unes des années qu'il fut curé de l'Île, il n'y avait que trois ou quatre personnes qui faisaient leur communion pascale. Il résultait de là que les paroissiens de l'Île étaient obligés d'aller chercher des prêtres à Québec pour leur faire leurs pâques.

Malgré la gêne qui résultait de ne pouvoir faire la communion annuelle qu'en allant chercher aussi loin des prêtres, la généralité des habitants ne murmuraient point contre leur curé, dont ils respectaient trop la conduite édifiante pour n'être pas convaincus qu'il n'agissait ainsi que par motifs de conscience, et parce qu'ils le regardaient, avec raison, comme un saint.

Quant aux autres fonctions de son ministère et à l'administration des affaires temporelles de son église, tout était fait dans un ordre parfait. Les comptes de la fabrique sont très-bien tenus.

M. Langlois vivait très-pauvrement ; faisant des bonnes œuvres autant qu'il en trouvait l'occasion ; il recevait bien ses paroissiens ; il était d'une réserve extrême avec les personnes de l'autre sexe ; il était grave, ne parlait que dans la nécessité et toujours avec une sobriété de paroles remarquable.

Les souvenirs que M. Langlois a laissés sur l'Île sont ceux que laissent partout où ils vivent les prêtres remplis de l'esprit de Dieu. On s'estime heureux, à l'Île-aux-Coudres, d'avoir eu pour curé ce vénérable prêtre, dont la mort, précieuse aux yeux de Dieu, a été un grand exemple pour ses paroissiens de l'Île, et qui est devenu une protection pour eux auprès du trône de Dieu.

M. Louis-Antoine Langlois cessa d'être curé de l'Île-aux-Coudres le premier jour du mois de septembre 1802, pour aller prendre la direction de la communauté des religieuses Ursulines de Québec. Il avait été neuf ans moins un mois curé de sa paroisse natale.

Le premier acte de M. Langlois, écrit sur les registres de l'Île, est celui du mariage d'André Couturier et de Véronique Desbiens, le 7 octobre 1790. Son dernier acte est celui du baptême de Jean Tremblay, fils de Louis Tremblay, le 1er septembre 1802.

(1) Le Révd M. Godfroi Tremblay et moi avons été baptisés par ce vénérable prêtre : M. Tremblay, le 9 février 1800, et moi, le 10 janvier 1801.

VIII

M. MARIE-FRANÇOIS ROBIN, SEPTIÈME CURÉ
DE L'ILE-AUX-COUDRES

M. Marie-François Robin avait été ordonné prêtre en France, le 21 août 1791, et était arrivé en Canada le 1er de septembre 1794, chassé de son pays par la révolution.

Environ deux mois et demi après le départ de M. Louis-Antoine Langlois, le 12 novembre 1802, M. Marie-François Robin venait prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres. Il est compté au nombre des curés de cette paroisse, quoique dans ses actes de baptêmes, etc., etc., il ne prit que le titre de *missionnaire et desservant la paroisse de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres*.

Soit par suite de ses missions ou pour une autre raison, la santé de M. Robin était très-faible à son arrivée sur l'Île. Elle se détériora chaque jour de plus en plus jusqu'au commencement de février 1804. Il fut alors obligé d'abandonner l'exercice du saint-ministère. Après quatorze jours de maladie, il fut visité par M. Lelièvre, curé de Saint-Pierre de la Baie-Saint-Paul, et M. Jean-Bte-Antoine Marcheteau, curé des Eboulements. Malgré la difficulté de la traversée, M. Marcheteau revint une seconde fois, le 22 du même mois, et une troisième fois, vers le 27, pour administrer les derniers sacrements à son confrère malade.

M. Robin mourut le dernier jour du mois de février 1804, et fut inhumé le 2 du mois de mars par le même M. Marcheteau, qui n'avait rien épargné pour aider à son confrère voisin à se préparer au redoutable jugement de Dieu.

Selon la teneur de l'acte de sépulture, écrite par M. Marcheteau, M. Robin n'était " âgé que de trente-six ans cinq mois et quelques jours, après un an et trois mois de desserte à l'Île-aux-Coudres."

M. Robin est le second prêtre inhumé dans la petite église de l'Île. Pendant sa maladie, d'un mois entier, M. Robin eut le bonheur de rencontrer, parmi ses paroissiens, un de ces hommes de dévouement qui n'épargnent rien pour rendre service à leurs curés. Cet homme fut le vénérable Jean Lapointe, père de feu M. Epiphane Lapointe, ancien-curé de Rimouski.

Ce brave homme, qui demeurait à plus de trente arpents du presbytère, passa les jours et les nuits auprès de son curé mourant. De grand matin, il allait faire son train et revenait au presbytère pour y passer la journée. Le soir, ils retournaient à sa maison pour soigner ses animaux et pour voir aux besoins de sa famille en bas âge, puis revenait passer la nuit au presbytère.

Ce fut lui qui ferma les yeux à M. Robin, qui fit son cercueil, qui fut presque constamment agenouillé auprès de son corps inanimé, qu'il ne quitta qu'après l'avoir placé dans le repos de la tombe.

Le bon père Jean Lapointe ne se crut libre de se livrer exclusivement au soin de ses affaires qu'après avoir rendu ce dernier et suprême service à son curé, dont il avait été l'ami consolant et dévoué depuis son arrivée sur l'Île-aux-Coudres.

Le premier acte de M. Marie-François Robin, inscrit sur les registres, fut celui du mariage de Joseph Harvey et de Marie-Anne Tremblay, le 15 novembre 1802. Son dernier fut celui de la sépulture de Cécile Degagner, épouse de François Bouchard, âgée de 75 ans, du premier février 1804 (1).

(1) La tradition rapporte que M. Robin reçut un jour la visite d'un de ses paroissiens qui, entre nous, ne devait pas être le plus *futé* des habitants de l'Île-aux-Coudres. On ne s'imaginait guère quel était le but de sa visite. Il venait parler latin avec son curé. C'était comme on voit assez plaisant de la part d'un homme qui savait à peine déchiffrer les prières de la messe. Après qu'il eût fait ses saluts d'entrée, il fit connaître à son curé le but de sa visite. Eh ! bien, lui dit M. Robin, vous avez donc appris le latin.—Mais, répondit le visiteur, ce n'est pas difficile de parler latin.—Oui ! pas difficile ! reprit M. Robin. Eh ! bien, parlez latin.—Monsieur le curé, dit cet homme, *Deus, ça veut dire Dieu ; Dominus, ça veut dire le Seigneur.*—Et puis ? reprit M. Robin.—

Après la mort de M. Robin, la paroisse de l'Île devint de nouveau une desserte de monsieur le curé de la paroisse de Saint-Pierre de la Baie, l'infatigable M. Louis Lelièvre, dont la vigoureuse santé pouvait le rendre capable de desservir vingt paroisses à la fois. A l'époque de 1804, il y avait bientôt 16 ans que M. Lelièvre était curé de la Baie-Saint-Paul.

IX

M. ALEXIS LEFRANÇOIS, HUITIÈME CURÉ DE
L'ILE-AUX-COUDRES (2)

M. Alexis Lefrançois avait été ordonné prêtre le 28 du mois d'octobre 1795.

Vers le 10 de novembre 1804, M. Alexis Lefrançois vint prendre possession de la cure de Saint-Louis de l'Île-aux-Coudres.

Il revenait des missions de la Baie-des-Chaleurs, qu'il avait desservies pendant plusieurs années, lorsqu'il fut nommé à la cure de l'Île-aux-Coudres. Pendant les étés de 1805 et de 1806, il retourna dans ces missions. Il partait de l'Île de bonne heure, le printemps, et n'y revenait que très-tard, dans l'automne.

Pendant ses absences, c'était M. Louis Lelièvre qui desservait l'Île-aux-Coudres.

M. Alexis Lefrançois laissa la cure de Saint-Louis vers le 25 de février 1810, pour aller prendre possession de celle de Saint-Augustin. Ce fut encore l'infatigable M. Lelièvre qui reprit la desserte de l'Île jusqu'à l'arrivée de M. Pierre-Thomas Boudreault, dans l'automne de 1811.

Pendant qu'il était curé de l'Île-aux-Coudres, M. Lefrançois, prêtre d'une mortification incroyable, rappela à ses paroissiens le souvenir des rigueurs que M. Louis-Antoine Langlois exerçait contre lui-même. Jamais prêtre ne fut plus dur à lui-même que M. Lefrançois. Il couchait sur des planches, ne prenait qu'une nourriture grossière et en très-petite quantité. Il faisait de longues marches à pieds, souvent par les chemins les plus mauvais de la saison de l'hiver. Il ne se ménageait jamais quand il était question de remplir ses devoirs de curé. Il donnait à peu près tout ce qu'il recevait en aumônes ou en bonnes œuvres. Il avait un caractère ferme et décidé et savait se faire obéir. Si on le craignait beaucoup à l'Île, on l'aimait aussi beaucoup. Je me rappellerai toujours quelle impression de douleur causa son départ inattendu de l'Île-aux-Coudres. Je n'ai jamais été témoin d'un départ accompagné d'autant de larmes et de gémissements.

C'est pendant que M. Lefrançois était curé de l'Île-aux-Coudres (1803), qu'arriva un de ces malheurs qu'on ne se rappelle jamais sans éprouver un serrement de cœur inexprimable. Un jeune homme,

Et puis, monsieur le curé, c'est tout, mais c'est assez pour vous dire que je parle latin.—C'est tout ce que vous savez, dit M. Robin en se levant indigné ! Vous n'en savez pas plus long ! Et d'un bond, il va ouvrir la porte, prend mon homme par le bras et le congédie sans autre politesse. Le célèbre parle en latin ne revint pas, dit-on, tenir une seconde conversation latine avec M. Robin. Je pense que tout le monde le croira aussi fermement que moi. On dit aussi que M. Robin, dont le caractère était un peu violent et que sa maladie rendait parfois de mauvaise humeur, avait pour usage, après avoir fait un mariage, de dire au nouveau marié, d'un ton fort peu doux : *Donne-moi six francs ; prends ta bête et va-t-en.* Je demande pardon à qui de droit, mais je dois être impartial, en écrivant ce qui s'est fait et dit sur mon île, comme je le trouve dans ses chroniques.

(2) C'est M. Lefrançois qui procura à l'église de l'Île-aux-Coudres les deux statues que l'on voit dans le fond du chœur. Elles furent faites par M. François Baillargé, de Québec. La façon coûta à la fabrique la somme de \$25.0.0, et la dureté et le transport de Québec à l'Île-aux-Coudres, \$39.4.3. Le prix total de ces deux statues, dont l'une représente saint Louis, patron de l'Île, et l'autre, saint Flavien, est de \$64.4.3. Autant que j'en puis juger, elles sont passablement faites, pour un sculpteur canadien de l'époque. Elles sont infiniment supérieures à celles du célèbre Charron, sculpteur de Saint-Jean-Port-Joli, dont monseigneur Plessis ordonnait dans une visite pastorale, à Sainte-Anne de la Grande-Anse, de chasser hors de l'église les quatre chefs-d'œuvre. Ces buches *équarries*, par lesquelles on avait prétendu représenter les quatre évangélistes, sortaient de la hache ou du ciseau de M. Charron.

pendant la messe paroissiale, en été, se tenait debout dans la grande porte ouverte de l'église. Au commencement de son prône, M. Lefrançois, peut-être avec un peu trop de rigueur, lui commanda d'entrer dans l'église. Le jeune homme refusa d'obéir. M. Lefrançois réitéra le même ordre, une seconde et une troisième fois le jeune rebelle n'en tint pas compte. Son père partit de son banc pour aller lui dire d'entrer dans l'église ; le pauvre enfant n'en voulut rien faire. A l'instant même, il laissa l'église, gagna la maison paternelle, changea d'habits, descendit au rivage, s'embarqua dans un petit canot de bois qui était près de l'eau, et se laissa entraîner par les eaux du fleuve. Jamais on n'en a eu de nouvelles depuis ! Punition terrible d'une désobéissance publique à son curé et à son père !

Le premier acte de M. Lefrançois, écrit sur le registre de la cure de l'Île, est celui du mariage d'Etienne Desgagner et de Modeste Leclerc, du 12 novembre 1804 ; son dernier est celui du baptême de Hypolithe Lapointe, fils de Pierre Lapointe, du 25 février 1810.

M. Alexis Lefrançois a été beaucoup blâmé, par une certaine classe de personnes, à cause de la sévérité dont il usait envers sa paroisse pour n'y pas laisser introduire des habitudes de luxe et de folles dépenses dans les habits. Mais, en réalité, a-t-il été bien digne de blâme pour avoir fait de grands efforts et avoir déployé une grande vigueur contre un fléau destructeur de la pureté des mœurs et du bien-être temporel de la population dont il avait la charge ? Peut-on le trouver bien repréhensible, au jugement d'une raison éclairée par les lumières de la foi, pour avoir donné l'exemple d'une parfaite modération dans l'usage des vêtements et des biens temporels. Des chrétiens ne sont-ils pas obligés d'user de toutes choses avec cette modération et cette sagesse qui veulent qu'on se contente de ce qui est nécessaire pour se nourrir et se couvrir, comme nous le dit l'apôtre saint Paul ? La paroisse de Saint-Augustin, que M. Lefrançois a dirigée pendant un grand nombre d'années, était-elle moins morale ou plus endettée que nos autres paroisses où on a fermé les yeux et laissé nos populations de la campagne suivre le torrent qui entraîne le monde dans un gouffre sans fond ?

Admettons, si on l'aime ainsi, que M. Lefrançois a pu faire ou que réellement il a fait des excès de zèle ; n'en serait-il pas moins vrai qu'il a rendu un immense service à la paroisse de Saint-Augustin ? N'est-il pas généralement vrai de dire que des excès dans l'usage des choses de ce monde ne peuvent guère trouver un remède efficace que dans une grande énergie de répression, surtout quand la sensualité et l'orgueil sont de la partie ?

N'est-il pas encore vrai que ces excès, dont la tendance est de devenir extrêmes, une fois passés dans les mœurs et dans les usages d'un peuple, deviennent des maux qui n'ont plus de remède ? C'est bientôt fait de censurer la conduite d'un vénérable curé comme M. Lefrançois ; de le traiter de fanatique, d'extravagant, de rigoriste ; mais est-on toujours bien appuyé de raisons chrétiennes et de principes religieux en jetant ces injures à la face d'un curé qui tient aux règles de la morale chrétienne dont on ne se soucie guère dans un certain monde ?

Si je suis bien informé, on m'a assuré qu'au départ de M. Lefrançois, la paroisse de Saint-Augustin n'avait point de dettes. Pourrait-on en dire autant des paroisses où on a laissé la population faire, sans opposition sérieuse, toutes les dépenses inspirées par l'amour de la toilette, des modes excentriques et excessives pour ameublement, voitures, bâtisses, harnais, etc., etc. ?

Considérons donc que les maladies morales qui envahissent notre société grandissent toujours, s'infiltrant chaque jour dans les idées et les mœurs de nos populations de la campagne ; que l'orgueil et l'insubordination se débordent comme un torrent qui a rompu ses digues ; que l'aliment qui nourrit et fait grandir ces deux grandes maladies morales, à sa cause dans